

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le vingt huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame PINEAU, Maire.

Étaient présents : MM. PINEAU, Maire, MORTEAU, Alain BODET, SIRET, RIFFAUD, DELAIRE (départ après le vote de la 1^{ère} délibération), ALTARE, Adjoint, LANDAIS, BRIEAU, VERDEAU, DURAND, CROISÉ, HAYREAU, Nathalie BODET, GUERIN, CREPEAU, MERLET, HERBRETEAU, GABORIEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- + Madame Ganaëlle CHAUVIÈRE ayant donné procuration à Madame Marie-Bernadette CROISÉ,
- + Madame Marie-Odile BEVILLON,
- + Madame Marie-Madeleine REMAUD ayant donné procuration à Monsieur Christophe HAYREAU,
- + Madame Marie-Thérèse PIVETEAU ayant donné procuration à Madame Marie-Hélène SIRET,
- + Madame Anne-Marie BONNIN ayant donné procuration à Madame Maryvonne VERDEAU,
- + Madame Stéphanie GUICHETEAU ayant donné procuration à Monsieur Freddy RIFFAUD,
- + Madame Christelle LIMOUZIN ayant donné procuration à Monsieur Frédéric ALTARE,
- + Madame Séverine BARRAUD ayant donné procuration à Madame Yolande PINEAU.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil. Monsieur HERBRETEAU est élu à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 23 avril 2009 est approuvé avec la modification suivante : Monsieur Fabien HERBRETEAU « absent excusé » et non « absent ».

Madame le Maire rend compte de deux décisions prises en vertu de la délibération de délégation du 27 mars 2008 :

1. Cession d'un véhicule communal destiné à la destruction – décision du 7 mai 2009.

« Le Maire des Essarts,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2008,

Considérant que le véhicule appartenant à la commune, identifié ci-dessous :

- + Marque : Renault
- + Genre : camionnette
- + Type : 210B00
- + N° dans la série du type : VF1210B0000946395
- + Carrosserie : fourgon
- + Energie : essence
- + Puissance fiscale : 06 cv
- + Places assises : 02
- + Immatriculation : 3781 SC 85
- + Date de 1^{ère} mise en circulation : 15 avril 1988

est destiné à la destruction et doit être cédé à un démolisseur agréé,

DÉCIDE :

Pour ce qui concerne l'éclairage public, il s'agit de rationaliser les choix de matériels, les temps d'éclairage et d'éliminer les matériels utilisant des ampoules à vapeur de mercure.

En urbanisme la mise en place de schémas directeurs de l'énergie permet notamment de réduire le nombre de postes de transformation à installer lorsqu'il y a des opérations d'aménagement.

Ces études sont gratuites pour la collectivité qui doit les conventionner avec le Sydev.

Sur une plus grande échelle il convient également de noter les études de production d'énergie renouvelable (champs solaires photovoltaïques sans utilisation des terres agricoles pour les implanter).

Madame le Maire et Monsieur BODET remercient Monsieur COUSIN pour son intervention.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire sollicite l'ajout d'une délibération relative à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les communes de l'Oie, Boulogne, Sainte Florence, La Merlatière, Sainte Cécile, Saint Martin des Noyers et Les Essarts pour le choix d'un prestataire qui établira le plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics de chacune des communes composant le groupement. Le conseil municipal acquiesce à l'unanimité.

Madame DELAIRE demande que la délibération n° 9 inscrite à l'ordre du jour puisse être examinée en n° 1 car elle a une obligation extérieure et doit quitter la séance. Le conseil municipal acquiesce à l'unanimité.

PARTICIPATION DES FAMILLES AU CAMP ITINÉRANT ORGANISÉ PAR LA COMMUNE DU 20 AU 25 JUILLET 2009

Sur le rapport de Madame DELAIRE, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les participations dues par les familles et par jeune inscrit au camp :

	Allocataires CAF essartais ou familles essartaises non aidées	Ressortissants MSA essartais	
		QF 0 à 540	QF 541 à 796
Participation des familles/enfant	150.00	42.00	54.00
	Allocataires CAF non essartais ou familles non essartaises non aidées	Ressortissants MSA non essartais	
	210.00	102.00	114.00

Madame DELAIRE détaille le parcours à vélo : les Essarts>>la Chaize le Vicomte>>Chaillé sous les Ormeaux>>Moutiers les Mauxfaits>>Longeville. Halte de 3 jours à Longeville dans un camping 3* avec piscine). Visites à Saint Hilaire de Riez.

Les parents reprendront leurs enfants à Longeville pour éviter le retour à vélo aux Essarts. S'il pleut il y a un plan « B » (covoiturage).

Six Adultes, dont trois bénévoles, encadreront le groupe.

RÉHABILITATION DE LA SALLE DE TENNIS COUVERTE – LOT N° 1 – CHARPENTE MÉTALLIQUE ET BOIS-COUVERTURE/BARDAGE – SIGNATURE DU MARCHÉ

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise GUYONNET pour un montant HT de 156500.00 €uros ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits budgétaires inscrits.

EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS EXISTANT – CONCLUSION D'UNE MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec VENDÉE EXPANSION pour un montant de 10500.00 €uros HT.

DÉMOLITION DU MALTA – SIGNATURE DU MARCHÉ

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise GRIMAUD pour un montant de 49883.67 €uros HT ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits budgétaires inscrits.

En ce qui concerne les ustensiles divers matériels ou pièces de mobilier qui restent au Malta, que la commune ne souhaite pas conserver mais qui ne semblent intéresser personne, décision est prise de s'en débarrasser s'il en reste encore au 10 juin.

FOURNITURE D'UN CAMION BIBENNE POIDS LOURD PTC 12 TONNES D'OCCASION ET FOURNITURE D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE DE COUPE FRONTALE 30 CV MINIMUM – SIGNATURE DES MARCHÉS

Sur le rapport de Messieurs ALTARE et GUERIN, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les marchés correspondants :

1. camion bibenne : BERNIS TRUCKS pour un montant total reprise incluse de 39468.00 €uros TTC
2. tondeuse autoportée : RURAL EXPERT –MOD 85 pour un montant total, reprise incluse de 23436.24 €uros TTC

GESTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES – AVENANT

Sur le rapport de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer un avenant à la convention de délégation de compétences conclue avec le Département de la Vendée le 26 juin 2006, lequel avenant a pour objet d'ajouter à l'annexe n° 2 de la convention, définissant les circuits sur lesquels la commune des Essarts est compétente, un 4^{ème} circuit référencé 019C0004 pour l'organisation du transport aller-retour des élèves du primaire en provenance de la commune des Essarts vers les établissements primaires des Essarts. L'avenant prendra effet à la rentrée scolaire 2009-2010.

TRANSPORTS SCOLAIRES – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES ARRETS DE CARS AU REGARD DES NORMES DE SÉCURITÉ

Sur le rapport de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter du Département de la Vendée l'octroi de la subvention préalablement à l'engagement des travaux d'aménagement des trente arrêts de cars classés en priorité 2.

SUBVENTIONS POUR CANTINES SCOLAIRES – ANNÉE 2009

Sur le rapport de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser à l'école privée une subvention pour la surveillance des cantines scolaires d'un montant de 19183.96 €uros.

DÉCISION MODIFICATIVE COMMUNE N° 1

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, prend la décision modificative commune n° 1 suivante :

Opération n° 145 – bâtiments divers – compte 2115 – fonction 01	- 5600.00 €
Opération n° 132 – salle des fêtes – compte 2313 – fonction 824	+ 5600.00 €

RÉALISATION D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Sur le rapport de Monsieur BODET, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention entre la commune et le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de la réalisation de la mission d'audit énergétique des bâtiments communaux suivants :

- + Restaurant scolaire de l'école privée,
- + Salle des fêtes,
- + Salle Claire Jodet,
- + Vestiaires,
- + Bar,
- + Salle de tennis de table,
- + Salle omnisports,
- + Dojo,
- + École publique
- + Local des secouristes,
- + Moulin de l'Ansonnière,
- + Locaux du pôle d'activités (ex scétauroute)
- + Salle du Donjon et bureaux.

qui sera réalisée par le groupement d'entreprise TH2I/AT2I conformément au contrat de marché public conclu avec le SYDEV.

Le coût de l'audit est estimé à 4800 € HT soit 5740.80 € TTC. La commune prend à sa charge 20% de la dépense, le Conseil Général 30%, le SYDEV 35% et l'ADEME 15%.

ADOPTION DE LA CHARTE DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Sur le rapport de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la charte documentaire de la bibliothèque. Il précise que le pourra être consulté par les usagers de la bibliothèque qui pourront ainsi disposer d'une référence en termes de formalisation des pratiques en vigueur à la bibliothèque et de clarification des axes de développement des collections.

REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR CERTAINS RIVERAINS DU LOTISSEMENT DU CORMIER EXTENSION, NORMALEMENT PRÉVUS DANS LE MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ PAR LA COMMUNE – RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 22 JANVIER 2009

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, par 25 voix pour et 1 abstention, prend acte de la modification du remboursement à effectuer au bénéfice de Monsieur Alex CHAUVEAU et du remboursement à effectuer à Monsieur Patrice GUIGNARD.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE L'OIE, BOULOGNE, SAINTE FLORENCE, LA MERLATIÈRE, SAINTE CÉCILE, SAINT MARTIN DES NOYERS, LES ESSARTS

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour le choix d'un cabinet d'études en vue de l'établissement, pour chaque commune du groupement, d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et autorise Madame le Maire à la signer.

TIRAGE AU SORT DES MEMBRES DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DU JURY D'ASSISES POUR 2010

Le tirage au sort, à partir de la liste électorale générale, a donné les résultats suivants :

n° électeur	Nom-Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse aux Essarts
1033	COSSARD Paulette, Marie-Andrée, Georgette Epouse DALLET	16 mars 1966 Les Essarts	26 La Thibaudière
2313	MERCIER Hubert Joseph Elie Jean	19 juin 1950 Boulogne, Vendée	L'Élysée
1761	HARDY Sylvie Claude Épouse MOLLÉ	4 janvier 1965, Le Mans, Sarthe	16 rue du Brûleau
590	BOUHINEAU Lucienne Maria Léonce Épouse MICHENAUD	11 mars 1929, l'Oie, Vendée	41 rue du Docteur Arsène Mignen
2310	MENEUX Arlette Thérèse Raymonde Hélène	4 décembre 1937, Les Essarts	47 route des Sables
2274	MASSON Anne-Marie Jeanne Augustine Épouse ROBIN	23 septembre 1933, Sainte Florence, Vendée	Le Chaillou
285	BILLAUD Romain Michel Auguste	27 août 1983, La Roche sur Yon, Vendée	1 rue des Chardonnerets
2956	REMIGEREAU Mélanie Cathy Chantal Marie	24 juin 1980, Cholet, Maine et Loire	8 C rue de la Merlatière
861	CHANCELIER Sylvie Marie-Renée Augusta Épouse BOUDAUD	16 septembre 1962, Cholet, Maine et Loire	La Gagnolière
993	CLÉMOT Charlotte Sylviane Christiane	19 octobre 1987, La Roche sur Yon, Vendée	La Maison Neuve Paynaud
1272	DURANDET Fabien François	24 octobre 1986, La Roche sur Yon, Vendée	La Chalonnaire
745	CAILLAUD Anne-Thérèse Octavie Fernande Épouse FONTENEAU	14 avril 1939, Saint Martin des Noyers, Vendée	62 rue Saint Michel

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle qu'entre le 1^{er} juillet et le 31 août, la sortie des cérémonies à l'église se fait par la porte latérale pour éviter d'avoir à couper la circulation rue De Gaulle. Ces dispositions ressortissent d'un arrêté municipal pris le 7 juin 2004, toujours en vigueur.

DUP secteur de Boulogne : le dossier suit son cours et le Commissaire-enquêteur a donné un avis favorable.

Claire PARISSÉ (la Rabretière) peut venir retirer gratuitement les essaims d'abeilles qui se posent dans les jardins après que les ruches se soient divisées par essaimage.

Un don de 100 €uros a été fait au CCAS par Madame CIOCCARI, à laquelle la commune continue d'adresser le bulletin municipal.

Le Vélo club essartais remercie la commune pour son soutien financier et sa présence à l'occasion du 25^e tour du canton des Essarts le 8 mai dernier.

La maison départementale de l'emploi et du développement économique de la Vendée – MDEDE – propose des aides pour les transports lorsque les transports en commun existants

ne peuvent répondre ponctuellement aux besoins des personnes pour leurs démarches vers l'emploi.

L'INPES met en garde contre une éventuelle épidémie de grippe à grande et donne des indications simples pour s'en protéger (www.inpes.sante.fr ou www.pandemie-grippale.gouv.fr).

De même, dans le cadre du plan canicule, l'INPES et le ministère de la santé renouvellent leur campagne d'information et de prévention des risques liés à la canicule. Les outils d'information sont consultables sur le site www.inpes.fr

Le conseil général a mis en place un programme d'intérêt général consacré à la résorption de l'habitat indigne. Une assistance technique et administrative permettant un diagnostic de la nature et du coût des travaux à réaliser, ainsi qu'un soutien financier sont mis par le conseil général à la disposition des propriétaires bailleurs ou occupants. Le suivi de l'action est confié à l'association PACT VENDEE à la Roche sur Yon.

À l'incitation de l'association des Maires de Vendée, Madame le Maire a adressé le 4 mai un courrier au Commissaire-enquêteur donnant, à titre personnel, un avis favorable à la création d'une usine de tri mécano-biologique et à la création d'une installation de stockage de déchets non dangereux à Saint Christophe du Ligneron. L'enquête publique est close depuis le 22 mai.

Monsieur CREPEAU rappelle que le STOM met en place une action de communication importante sur la communauté de communes du Pays des Essarts pour sensibiliser au tri. 4 ambassadeurs du tri sont chargés de l'expliquer aux essartais entre le 11 juin et le 13 juillet.

Monsieur GABORIEAU rappelle le lancement par l'Office du Tourisme de la saison estivale à Sainte-Cécile. Par ailleurs, l'OT organise du 1^{er} juin au 30 octobre 2009 un concours photo sur le thème des travaux des champs.

Monsieur BODET rappelle que le concours « Paysage de votre commune » est désormais lancé, les premières visites ayant eu lieu.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.